



La société civile internationale alarmée par la condamnation du défenseur camerounais de l'environnement et des droits humains

Communiqué de presse

Par [Grain](#)

Mondialisation.ca, 13 novembre 2015

grain.org 5 novembre 2015

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Environnement](#), [Loi et Justice](#)

Communiqués de presse, Yaoundé, le 5 novembre 2015

Les autorités camerounaises doivent cesser la répression du défenseur de l'environnement et des droits humains ; selon une coalition internationale de six organisations environnementales et de défense des droits humains, y compris Greenpeace Afrique, l'Agence Environnementale d'Investigation (EIA), GRAIN, Fern, Oakland Institute et SAVE.

Cet appel intervient après la condamnation de Nasako Besingi, un fermier de la région Sud-Ouest du pays, suite à une procédure juridique longue et controversée pour diffamation contre la société d'agrobusiness Herakles Farms et deux de ses employés. Après plus de 3 ans et de multiples report d'audiences, Nasako a été condamné à payer 1 200 000 FCFA (2400 dollars US) d'amendes ou une peine de 3 ans d'emprisonnement. Il a été également condamné à payer 10 million de FCFA (17 000 dollars US) de dommages et intérêt pour les deux parties civiles.

« Je suis très surpris par le jugement, les accusations portées contre Nasako n'ont aucun fondement et visent à le tenir à distance pendant un bon moment. » déclare Maître Adolf Malle, l'Avocat de Nasako. « Nous allons faire appel dans les prochains jours. »

Nasako Besingi, le directeur de l'ONG camerounaise SEFE basée dans la ville de Mundemba, a reçu le prix Taigo 2012 pour les acteurs non étatiques et a été désigné en 2014 par le magazine Jeune Afrique comme l'un des remarquables défenseurs des droits de l'homme. Nasako et ses collègues ont mené une longue campagne contre la création d'une grande plantation d'huile de palme industrielle dans la région par Herakles Farms (SGSOC). Le projet a été mis en place malgré l'opposition des communautés locales et de la société civile, et la certitude quant à son impact néfaste sur la forêt tropicale dense abritant des espèces menacées, y compris le chimpanzé.

Nasako a été agressé, arrêté sans inculpation et régulièrement menacé par des employés d'Herakles Farms. Cette sentence n'est que la première d'une longue série d'actions en justice engagées contre lui et il pourrait faire l'objet d'autres condamnations.

« Sans le courage de SEFE et d'autres, les voix des communautés locales et des agriculteurs, qui ont peu à dire sur le sort de leur terre et leurs moyens de subsistance, ne

seraient pas entendues», dit Victorine Chethoener, chef de projet Forêts, Greenpeace Afrique. « Ces voix ne peuvent pas être étouffées à cause de l'intimidation et la répression du gouvernement. »

Ce jugement de Nasako constitue une grande menace pour la liberté d'expression au Cameroun. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Dans d'autres parties du pays, d'autres militants et organisations voient leurs droits bafoués parce qu'ils défendent leurs terres et leurs communautés.

« La situation est préoccupante et le gouvernement, les entreprises et les donateurs devraient accorder une attention particulière et prendre des mesures concrètes pour assurer la protection des défenseurs de l'environnement au Cameroun. » conclut Victorine

Note à l'éditeur

Pour des photos de Nasako, cliquer [ici](#) et [ici](#)

Pour plus d'informations sur le projet d'Herakles farms, cliquer [ici](#)

Contact press

Maggie Dewane, Environmental Investigation Agency (EIA), mdewane@eia-global.org

Najia Bounaim, Greenpeace Afrique, nbounaim@greenpeace.org, +90 531 836 86 35

La source originale de cet article est grain.org

Copyright © Grain, grain.org, 2015

Articles Par : Grain

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca